

Municipal délibère et décide d'adopter la disposition du décret et d'abroger son arrêté du 9.11.1956.

L'ordre du jour appelle ensuite l'étude du projet d'élargissement du périmètre d'agglomération notamment dans la partie sud de la localité, route de Cherannes afin de permettre la construction de collectifs sur un terrain de 6 hectares appartenant aux héritiers Lézi. Après une vive discussion au cours de laquelle le Maire expose les raisons qui militent en faveur de cette extension, M. Deneux, et Loignon donnent leur désaccord qui est partagé par Monsieur Née. Le Maire demande à chaque membre de se prononcer par oui ou par non sur l'extension du périmètre d'agglomération, route de Cherannes, où en bordure de cette voie, il y a déjà des habitations.

Ont voté pour M. Judith, Violette, Legrand, Curmant, Parant, Bruffaut, Robert, Boursier, Rabier.

Ont voté contre: M. Deneux et Née avec la réserve suivante: sursoir à ce projet jusqu'à la réalisation des autres projets en cours.

A voté contre sans réserve: M. Loignon.

En conséquence le projet d'extension du périmètre d'agglomération communal jusqu'à une ligne passant par la Jarde et rejoignant le Chemin Vicinal N°1 (ligne à déterminer de façon plus précise avec l'architecte urbaniste) est voté par 9 voix contre 3.

La séance est ensuite levée à 22h.30.

[Signatures]

Séance du Conseil Municipal du
7 février 1963

Le sept février mil neuf cent soixante-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Nemecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la

présidence de son Maire
Étaient présents : M. L. Judith Maire, Baulieu
Gilles, Violette, Legrand, Cruffaut, Curnant, Robert
Bouvier, Née, Rabus (Monsieur Lorgillon absent
a donné pouvoir à Monsieur Judith)
Absents excusés : M. L. Geneuse et Parant.
Secrétaire de séance : Monsieur Née

Le Président ouvre la séance. Il fait part de
la maladie de M. Parant et forme des vœux
pour sa rapide guérison.

Le secrétaire lit les procès-verbaux des précédentes
réunions qui sont adoptés.

Le budget additionnel 1962 est ensuite étudié. Le
Maire en donne lecture, chapitre par chapitre et
propose que les disponibilités soient affectées de la façon
suivante :

sur la section ordinaire 15000 francs pour l'entretien et
l'aménagement de la voirie
8000 francs de subventions complé-
mentaires pour le Bureau
d'Aide Sociale, la Caisse des
Écoles et les Sociétés Locales

sur la section extraordinaire

40.000 francs pour le solde du
financement du vestiaire douches.
(35000 étant réservés sur le budget
précédent et la subvention de 25000^{fr}
fermant la dépense totale de 100.000^{fr}
environ)

10000 francs pour l'école maternelle
à construire

35000 francs pour l'assainissement
1963 (prolongation du collecteur
jusqu'à la place de la Née)

20000 francs pour les sanitaires
de l'actuelle gendarmerie.

Il signale que les crédits réservés pour la voirie
s'élevaient à 39578^{fr} 73. (à ce sujet M. Violette
demande qu'une partie de cette somme soit
affectée à l'élargissement de la rue du Parc

Vu
toute
ence p
de la
Vun
Pa
Le Jue
Le
S

qui avait été différé, et Monsieur Cuminant suggère
que soit refait le trottoir de la rue de la Sablière. Le
Conseil Municipal adopte ces propositions. Le Maire signale
cependant que la réfection du trottoir de la rue de la Sablière
ne pourrait être faite qu'après la construction des garages.
Une somme de 8500 fr est en outre réservée pour l'achat
du terrain Marion destiné à l'agrandissement du carrefour
137 153.

Après cet examen le Conseil Municipal délibère et vote à
l'unanimité le budget additionnel 1962 qui s'élève en
recettes et dépenses pour la section ordinaire à 18.320⁺83
pour la section extraordinaire à 234.846⁺25

Le Maire donne ensuite lecture d'une pétition des habi-
tants de la rue Perichon qui déplorent l'impraticabilité
de leur rue, par suite d'un considérable amas de glace
et demandent au Conseil Municipal de remédier à cet état
de choses.

Le dur hiver qui sevit entraîne de sérieuses difficultés
qui devront être résolues par étapes. Le Conseil Municipal
étudiera un aménagement dont la charge financière
devra être établie en raison des possibilités budgétaires
mais dont l'urgence commande une exécution rapide.

Le Maire signale que la quatrième classe des garçons
créée l'an dernier, n'a qu'un équipement mobilier de
fortune. Il propose de la doter d'un matériel moderne
qui serait à acquies chez les Etablissements Heuliez
qui ont déjà fourni des tables d'école ayant donné
satisfaction. Le Conseil Municipal accepte cette propo-
sition et charge son Maire de passer la commande.
La séance est ensuite levée à 22h30.

Vu et approuvé
toutes réserves étant faites
en ce qui concerne l'attribution
de la subvention
Versailles le 28.3.63.
Pour le Préfet
Le Directeur des Affaires Communales
Le Chef de Bureau
Signé - Ilisble -

(Signatures)
M. Cuminant
M. Piqueres
M. Baudry
M. L. Piqueres